



Début du déploiement des «Gares non-fumeurs avec zones fumeurs»

#Gares #Développement durable #Société #Propreté #Sécurité

L'Union des transports publics (UTP) a décidé en 2018 d'introduire progressivement un concept de gares non-fumeurs avec zones fumeurs. Cela répond à une attente de la clientèle. Aujourd'hui, l'UTP a présenté la première gare réaménagée à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Berthoud.



Le déploiement du concept de gares avec zones fumeurs sur les quais et aux accès a débuté officiellement aujourd'hui. Ce programme, décidé par l'Union des transports publics (UTP) et déployé à l'échelle nationale, tient compte aussi bien des besoins des non-fumeurs que de ceux des fumeurs. Il s'impose en outre comme une marque de respect et de tolérance. Le test pratique effectué en 2018, accompagné d'une enquête représentative complète, a révélé que 75% des personnes sondées sont favorables à un changement des dispositions actuellement en vigueur concernant la fumée. Ils souhaitent des zones non-fumeurs étendues, mais considèrent que les fumeurs doivent toujours avoir la possibilité de fumer à des endroits spécifiquement indiqués. Avec leur nouvelle réglementation, l'UTP et ses membres répondent à cette attente. De plus, les nouvelles dispositions améliorent la sécurité, la propreté et le confort pour nos clientes et clients en gare.

Transformation: 750 gares en six mois

Les CFF transformeront peu à peu leurs quelque 750 gares. Cela com. mence avec les gares de Berthoud, Lyssach, Hindelbank et Schönbühl CFF. Le déploiement durera environ 6 mois. Chaque jour, de quatre à vingt gares seront aménagées. Les gares de Bâle CFF, Neuchâtel et Zurich Stadelhofen, dans lesquelles un test pratique a eu lieu en 2018, restent non-fumeurs sans zones fumeurs jusqu'à leur réaménagement. La transformation de toutes les gares de Suisse devrait être terminée d'ici à la mi-2020. Dès qu'une gare sera transformée, le personnel CFF sera lui aussi autorisé à fumer, mais uniquement aux zones fumeurs dûment indiquées. Des zones fumeurs supplémentaires pour le personnel CFF et les locataires seront aménagées dans certaines gares. Les zones fumeurs actuelles pour le personnel CFF et les locataires sont bien entendu maintenues. Il y en a par exemple dans les gares de Berne, Lucerne, Zurich gare centrale, Coire et Bâle CFF.

Trois catégories de gares

Deux zones fumeurs par quai seront aménagées dans les grandes gares dotées de quais longs, prévus pour les arrêts du trafic grandes lignes. Les gares moyennes seront équipées d'une zone fumeurs par quai. Dans les gares les plus petites et aux arrêts, les zones fumeurs seront aménagées aux accès aux quais.

Les zones fumeurs sont signalées par des stèles portant le pictogramme «Fumeurs» et munies de cendriers. Il est autorisé d'y fumer dans un périmètre de deux mètres autour des cendriers. Apposés aux accès aux gares, des pictogrammes «Non-fumeurs» indiqueront la mise en œuvre des nouvelles dispositions. L'UTP et ses membres misent sur une cohabitation harmonieuse entre fumeurs et non-fumeurs, fondée sur le respect et la tolérance.

Cette nouvelle réglementation améliorera le confort et la sécurité des gares. De plus, les nouvelles dispositions devraient éviter que les gares, les quais et les voies soient salies par les déchets dus à la fumée. Chaque année, environ 200 tonnes de mégots finissent sur les voies, soit 550 kilos par jour.



